

Plage des Catalans

Caractéristiques de la zone de baignade

Commune : Marseille
Responsable : Ville de Marseille
Période de surveillance sanitaire :
Du 15 juin au 31 août 2020
Fréquentation : environ 1900 personnes/jour

Taux d'accessibilité

En 2019,
plage ouverte à la baignade 93 jours sur 93.

Taux d'accessibilité de 100%.

Image de la zone de baignade



- Point de prélèvement
- Toilettes
- Poste de secours
- Parking
- Affichage des résultats

Classement antérieur de l'eau de baignade

BON

Classement établi à partir des contributions annuelles de 2016 à 2019, sur la base de 21 prélèvements officiels annuels :

Eau de Bonne qualité en 2016, 2017, 2018 et 2019.



★★★★ Excellent
★★★ Bon
★★ Suffisant
★ Insuffisant

Identification des causes de pollution à court terme (à partir des profils de plage de 2011)

Les plages de Marseille sont saines. La ville de Marseille met tout en œuvre pour maintenir une excellente qualité de ses eaux de baignade. Une fermeture temporaire est une mesure de protection des baigneurs. Les jours de fermeture sont rares ce qui témoigne de la bonne qualité des eaux.

Dans le cadre du dispositif de surveillance sur la qualité des eaux de baignade, en cas de survenue d'une pollution, la plage est systématiquement interdite à la baignade jusqu'au retour à la normale confirmé par des résultats d'analyses conformes.

Sources potentielles de pollution

Actions mises en œuvre

Par temps sec

Déversement d'eaux usées : Établissements à proximité immédiate

- Vérifications et mises en conformité des installations privées
- Suivis et entretiens

Déversement d'eaux usées du réseau d'assainissement et branchements non conformes

- Enquêtes terrain et suppression des branchements non conformes
- Campagne de détection d'eaux claires parasites

Fréquentation de la zone de baignade

- Incitation au comportement citoyen

Déversement d'eaux de voirie des exutoires

- Nettoyage à sec de la voirie

Suite à des épisodes pluviaux

Déversement du réseau unitaire d'eaux usées et pluviales par les déversoirs et exutoires

- Visites régulières des ouvrages et curages du sable
- Rinçage du collecteur (C12 bis) pour éviter les eaux stagnantes

Soyons citoyens, protégeons les eaux de baignade

Les résultats d'analyses de l'ensemble des plages sont consultables sur :

Allô-Mairie au 3013

Marseille Infos Plages

www.mairie-marseille.fr

